

NOTE DE CADRAGE

Les Zones Économiques Spéciales en Afrique : *Enjeux, Opportunités et Limites*

Mars 2026

1. Introduction

Face aux défis persistants du sous-développement industriel, du chômage structurel et de la marginalisation dans les chaînes de valeur mondiales, de nombreux pays africains ont adopté le modèle des Zones Économiques Spéciales (ZES) comme levier de transformation économique. Inspirées des expériences pionnières de la Chine, de la Corée du Sud ou de Singapour, les ZES sont des espaces géographiquement délimités. Dans le but d'attirer les investissements, de stimuler les exportations et d'accélérer l'industrialisation les ZES bénéficient d'un régime juridique, fiscal et réglementaire dérogatoire au droit commun.

Sur le continent africain, le recours aux ZES s'est accéléré depuis les années 2000, sous l'impulsion d'institutions internationales, de bailleurs de fonds et de partenaires bilatéraux. La Chine a joué un rôle moteur dans leur développement. Aujourd'hui, l'Afrique compte plus d'une centaine de zones de ce type avec des résultats contrastés selon les contextes nationaux et les modalités de mise en œuvre.

La présente note conceptuelle vise à offrir une analyse structurée des ZES africaines : leur définition, leur architecture institutionnelle, les bénéfices qu'elles peuvent générer, mais aussi les risques et limites que leur déploiement peut engendrer pour les États, les populations et les écosystèmes économiques locaux.

2. Une typologie aux contours flous

Une Zone Économique Spéciale désigne un périmètre territorial au sein duquel un gouvernement applique un ensemble de règles distinctes de celles en vigueur dans le reste du pays. Ces règles peuvent concerner la fiscalité avec des exonérations d'impôts sur les bénéfices et de droits de douane, le droit du travail avec des normes sociales assouplies, mais

aussi la réglementation des changes et surtout le cadre administratif où un guichet unique permet l'émergence de procédures simplifiées.

Les Zones Franches d'Exportation (ZFE), historiquement les plus répandues, sont orientées vers la production manufacturière. Destinée aux marchés extérieurs, elles bénéficient d'avantages douaniers conditionnés. Les Zones Industrielles Spéciales (ZIS), plus récentes, cherchent à développer des filières industrielles intégrées en ciblant des secteurs stratégiques (agro-industrie, textile, pharmaceutique). Les Zones Franches Portuaires et Logistiques exploitent la position géographique de certaines villes côtières pour en faire des hubs régionaux de commerce et de distribution. Enfin, les Parcs Technologiques et Zones d'Innovation visent à attirer les industries à haute valeur ajoutée et les centres de recherche. En Afrique subsaharienne, c'est le modèle des ZES intégrées, combinant production, logistique, services et parfois habitat, qui a connu le développement le plus rapide. Les partenariats sino-africains dans des pays comme l'Éthiopie, la Zambie ou le Nigeria en sont les exemples les plus parlants.

3. Le Rôle et l'Intérêt des ZES pour le Développement Africain

3.1 Attraction des Investissements Directs Étrangers

L'une des fonctions premières des ZES est de créer des conditions favorables à l'attraction des investissements directs étrangers (IDE). En offrant un environnement réglementaire simplifié, des avantages fiscaux substantiels et des infrastructures de qualité au sein d'un périmètre délimité, les gouvernements cherchent à contourner les déficits structurels de leur environnement des affaires global : corruption, instabilité juridique, infrastructures défailtantes, lourdeurs administratives. La ZES agit ainsi comme une vitrine ou un laboratoire d'attractivité où l'Etat peut promouvoir des conditions compétitives.

3.2 Industrialisation et Diversification Économique

La plupart des économies africaines demeurent fortement dépendantes de l'exportation de matières premières, ce qui les expose à la volatilité des cours mondiaux et freine leur montée en gamme dans les chaînes de valeur. Les ZES peuvent constituer un tremplin vers l'industrialisation en favorisant le développement de capacités productives locales, le transfert de technologies et la formation de la main-d'œuvre. L'enjeu est particulièrement crucial dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

3.3 Création d'Emplois et Transfert de Compétences

La création d'emplois constitue l'un des arguments politiques mis en avant pour justifier le développement des ZES. Dans des contextes de chômage élevé et de pression démographique croissante, elles représentent une opportunité d'absorption d'une main-d'œuvre peu qualifiée dans un premier temps, avec l'ambition d'une montée progressive en compétences. Des

formations professionnelles associées aux parcs industriels permettent d'améliorer l'employabilité des travailleurs et de réduire le déficit de capital humain qualifié.

Au-delà de l'emploi direct, les ZES génèrent des effets d'entraînement sur l'économie locale à travers les achats de biens et services aux fournisseurs locaux (effets de linkage en amont), et par la consommation des travailleurs qui stimule l'activité commerciale et de services (effets de linkage en aval). Ces externalités positives sont toutefois conditionnées à la densité des liens entre la zone et le tissu économique local.

3.4 Développement des Infrastructures

Les ZES s'accompagnent généralement d'un programme d'investissement infrastructurel important : construction de routes, d'accès à l'électricité, à l'eau, à internet, de logements pour les travailleurs, et parfois de zones portuaires ou d'aéroports dédiés. Ces infrastructures bénéficient non seulement aux entreprises implantées dans la zone, mais peuvent aussi avoir des effets positifs sur les territoires environnants, en améliorant la connectivité régionale et en réduisant les coûts de transport et de logistique. Dans certains cas, comme celui de la Zone Économique Spéciale de Lamu au Kenya, associée au projet LAPSSET (corridor de transport Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie), les ZES s'inscrivent dans des projets intégrés d'aménagement du territoire à grande échelle, visant à ouvrir de nouveaux corridors économiques et à désenclaver des régions isolées.

3.5 Apprentissage Institutionnel et Réforme Réglementaire

Les ZES peuvent jouer un rôle de laboratoire pour des réformes réglementaires et institutionnelles plus larges. En testant des procédures simplifiées, des régimes fiscaux allégés ou des modes de gouvernance innovants dans un périmètre délimité, elles permettent aux gouvernements d'évaluer l'impact de réformes avant de les étendre à l'ensemble du territoire national. Certains pays ont ainsi utilisé l'expérience accumulée dans leurs ZES pour améliorer leur environnement des affaires global, comme en témoignent les réformes du Doing Business entreprises par le Rwanda, souvent cité comme modèle de gouvernance économique en Afrique.

4. Les Inconvénients et Risques des ZES

4.1 Coût Fiscal et Faibles Retombées pour les États

L'un des reproches les plus fréquents adressés aux ZES concerne leur coût fiscal pour les États hôtes. Les exonérations d'impôts accordées aux entreprises étrangères peuvent représenter des montants considérables de recettes fiscales auxquelles l'État renonce, sans que les retombées économiques justifient nécessairement ce sacrifice. Des études menées par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ont montré que les avantages fiscaux ne constituent pas le facteur déterminant dans les décisions

d'investissement des multinationales ; Ces dernières accordent souvent davantage d'importance à la stabilité politique, à la qualité des infrastructures et à la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Le risque de compétition fiscale entre pays africains pour attirer les mêmes investisseurs est également préoccupant. Cette surenchère d'avantages fiscaux peut mener à une course vers le bas nuisant à l'ensemble des États sans nécessairement augmenter les flux d'investissement globaux vers le continent.

4.2 Enclave Économique et Faible Intégration dans l'Économie Locale

Un autre écueil observé est le fonctionnement des ZES en « enclave » : les entreprises installées importent leurs intrants de l'étranger, exportent leur production sans interaction significative avec le tissu économique local. Les flux financiers obtenus de ces activités retournent souvent vers les pays d'origine des investisseurs. Dans ce cas de figure, les bénéfices pour l'économie nationale restent limités aux emplois directs tandis que la contribution des ZES à la formation du PIB est réduite. Ce phénomène d'enclave est particulièrement marqué dans les zones à forte présence d'entreprises chinoises, qui importent parfois leur propre main-d'œuvre, leurs équipements et leurs matériaux de construction. La faiblesse des liens avec les fournisseurs locaux est un indicateur central de l'insuffisance de l'intégration économique.

4.3 Risques Sociaux et Violation des Droits des Travailleurs

Les régimes dérogatoires applicables dans les ZES concernent souvent le droit du travail, ce qui peut créer des situations d'abus et d'exploitation des travailleurs. Des témoignages et études de terrain documentent des conditions de travail difficiles dans certaines ZES africaines : salaires bas, temps de travail excessifs, restrictions sur le droit syndical, exposition à des substances dangereuses sans protection adéquate. Les femmes, qui représentent une part importante de la main-d'œuvre dans les industries textiles et d'assemblage présentes dans les ZES, sont particulièrement vulnérables à ces abus. L'enjeu de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et du respect des normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans ces zones reste donc crucial pour garantir que l'objectif de développement ne se réalise pas au détriment des droits fondamentaux.

4.4 Impacts Environnementaux

Le développement des ZES peut engendrer des pressions environnementales significatives : pollution industrielle des sols, des eaux et de l'air, consommation intensive de ressources naturelles, déforestation et artificialisation des terres agricoles. La concentration industrielle dans des espaces délimités amplifie ces impacts, et la faiblesse des régulations environnementales dans certaines ZES constitue un risque réel.

4.5 Risques Géopolitiques et de Dépendance Stratégique

Le financement et la gestion d'une grande partie des ZES africaines par des opérateurs étrangers, notamment chinois, soulèvent des questions de souveraineté économique et de dépendance stratégique. Lorsque l'infrastructure d'une zone est financée par des prêts assortis de conditions strictes ou gérée par des entités étrangères sur des baux de longue durée, les États africains peuvent se retrouver dans des situations de vulnérabilité structurelle.

4.6 Déplacements de Populations et Conflits Fonciers

La création de ZES nécessite l'acquisition de terrains, ce qui peut entraîner le déplacement de communautés rurales ou la spoliation de terres cultivées sans compensation adéquate. Ces situations génèrent des conflits fonciers et alimentent des tensions sociales pouvant compromettre la stabilité des projets et la cohésion sociale dans les régions concernées. Le respect du consentement libre, préalable et éclairé des communautés affectées, ainsi que la mise en place de mécanismes de compensation transparents et équitables, constituent des conditions indispensables à l'acceptabilité sociale des ZES.

5. Conditions de Succès et Recommandations

Les expériences africaines les plus réussies en matière de ZES montrent que leur efficacité n'est pas automatique et dépend d'un ensemble de conditions institutionnelles, politiques et économiques.

- Premièrement, une vision stratégique claire de l'État est indispensable : la ZES doit s'inscrire dans une politique industrielle nationale cohérente, avec des objectifs précis en termes de secteurs prioritaires, de transfert de technologie et d'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.
- Deuxièmement, la qualité de la gouvernance de la zone : transparence des procédures, impartialité des autorités de gestion, efficacité des mécanismes de résolution des litiges, conditionne largement la confiance des investisseurs et la pérennité des projets. Le Maroc, avec ses parcs industriels gérés par des entités publiques professionnelles, offre un exemple de gouvernance efficace ayant permis l'émergence de véritables écosystèmes industriels dans les secteurs automobile et aéronautique.
- Troisièmement, le renforcement des liens entre la ZES et l'économie locale constitue un impératif pour maximiser les retombées. Cela passe par des politiques actives d'intégration des fournisseurs locaux, des programmes de développement de compétences alignés sur les besoins des entreprises présentes, et des mécanismes incitatifs pour le transfert de technologies.
- Quatrièmement, un cadre environnemental et social robuste, intégrant des normes de travail conformes aux conventions internationales et des études d'impact

environnemental rigoureuses, est nécessaire pour prévenir les externalités négatives et assurer l'acceptabilité sociale des ZES. La durabilité de ces zones ne peut être envisagée sans une attention sérieuse portée à leurs impacts sur les communautés et les écosystèmes environnants.

6. Conclusion

Les ZES représentent un instrument de politique économique ambigu pour les pays africains : potentiellement puissant pour accélérer l'industrialisation, attirer les investissements et créer des emplois, mais susceptible de générer des enclavements économiques, des dépendances stratégiques et des impacts sociaux et environnementaux négatifs si leur conception et leur gouvernance ne font pas l'objet d'une attention soutenue.

L'enjeu pour les États africains n'est pas de rejeter ce modèle, mais de s'en approprier pleinement les leviers de gouvernance, de veiller à ce que les intérêts des investisseurs étrangers soient au service d'un développement endogène, inclusif et durable. Dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECAf et des Objectifs de Développement Durable, les ZES peuvent constituer des accélérateurs de transformation économique, à condition d'être pensées non comme des enclaves, mais comme des incubateurs du développement africain.

Une évaluation régulière et transparente des résultats obtenus — en termes d'emplois, de recettes fiscales, de transferts technologiques et d'impacts sociaux-environnementaux — devrait être systématisée pour alimenter les décisions politiques et permettre des ajustements en cours de mise en œuvre. C'est à cette condition que les ZES pourront tenir leurs promesses de levier de développement pour le continent africain.

7. Questionnements

Portée économique

Question 1. Les ZES et l'industrialisation : faut-il soutenir des activités particulières ?

Question 2. La ZLECAf ne rend-elle pas les ZES obsolètes ?

Question 3. Les ZES ne sont-elles pas des paradis fiscaux déguisés qui privent l'État de recettes essentielles ?

Question 4. Comment garantir que les entreprises ne quitteront pas le pays dès que les avantages fiscaux prendront fin ?

Question 5. Quel est le mode de financement le plus viable : investissement 100% public, privé ou Partenariat Public-Privé (PPP) ?

Question 6. Quel est l'impact réel des ZES sur le développement des infrastructures nationales ?

Question 7. Quelles garanties pour le respect des normes environnementales et sociales dans ces zones ?

Question 8. Les indicateurs clés de la performance.

Portée institutionnelle

Question 9. Pourquoi créer une zone spéciale plutôt que d'améliorer le climat des affaires dans tout le pays ?

Question 10. Comment éviter que les ZES ne deviennent des 'États dans l'État' échappant au contrôle national ?

Question 11. Quel est le rôle principal d'une *Autorité de Régulation* dans le cadre institutionnel d'une ZES ?

Questions 12. Dans de nombreux pays africains, quel mécanisme institutionnel est mis en place pour réduire la bureaucratie au sein des ZES ?

Question 13. Quelle est la différence fondamentale entre le 'Développeur' et le 'Régulateur' dans l'organisation d'une ZES.

Question 14. Pourquoi la stabilité du cadre juridique est-elle considérée comme un pilier institutionnel majeur pour les ZES en Afrique.

Question 15. Quel modèle de gouvernance en Afrique pour le développement des ZES ?